



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2015

Convocation du 27 février 2015

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, E. Fleury, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone

Absents : JL Bourdin, J. Burdet, H. Fayard

Pouvoirs : JL Bourdin à F. Ducray, J. Burdet à G. Devrieux, H. Fayard à F. Roucayrol

Secrétaire de séance : M. Girer

M. le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée de bien vouloir ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Chemin du Grand Tilleul. Extension du réseau d'assainissement. Avenant
- Dommages causés sur voirie par les travaux de construction d'un immeuble de logements SCI UTEI L'ORANGERIE. Protocole d'accord.
- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Girer est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2015 est approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- F. Ducray informe le Conseil Municipal qu'il a été proposé aux dirigeants du club de foot de revoir le donateur de Mionnay afin d'utiliser les sommes promises pour la rénovation des vestiaires et du terrain en gazon au lieu de réaliser un terrain en synthétique très onéreux aussi bien en investissement qu'en entretien.
- N. Curtet informe le Conseil Municipal qu'A. Fayot ne souhaite plus participer au Conseil Municipal des Enfants, la Commission cherche une personne pour la remplacer au sein des conseillers municipaux.

N. Curtet se propose pour être responsable du Conseil Municipal des Enfants. M-L Venditti se propose pour rejoindre le Conseil Municipal des Enfants « en intérim » le temps de trouver quelqu'un. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. Chemin du Grand Tilleul. Extension du réseau d'assainissement. Avenant

M. le Maire rappelle le marché signé en 2014 avec la société SOMEK TP visant à l'extension du réseau d'assainissement chemin du Grand Tilleul, dont le montant total était de 12 080 € HT soit 14 496 € TTC.

M. le Maire présente le projet d'avenant qui a pour objet de modifier les travaux prévus au marché initial :

- augmentation du linéaire du réseau d'assainissement pour faciliter le raccordement de l'habitation ;
- mise en place de béton d'enrobage pour protéger la canalisation à faible profondeur.

M. le Maire indique que la mise en place de béton d'enrobage permet d'éviter la mise en place de baïonnette sur le réseau d'eau potable d'un montant unitaire de 3 500 € HT ; et précise que la modification des travaux induit une plus-value de 2 770,70 € HT sur le montant initial du marché, fixant le nouveau montant du marché à 14 850,70 € HT, soit 17 820,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise la modification des travaux prévus au marché initial, induisant une plus-value de 2 770,70 € HT sur le montant initial du marché, et fixant le nouveau montant du marché à 14 850,70 € HT, soit 17 820,84 € TTC.

Autorise M. le Maire à signer cet avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre.

Rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif d'assainissement 2015

4 Dommages causés sur voirie par les travaux de construction d'un immeuble de logements SCI UTEI L'ORANGERIE. Protocole d'accord.

M. le Maire rappelle les travaux réalisés par la SCI UTEI L'ORANGERIE pour la construction d'un immeuble de 32 logements, situé chemin du Bonatier, ayant débuté le 10 juin 2013, et ayant causé l'endommagement de la voirie, chemin du Bonatier.

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de voirie, chemin du Bonatier engagé par la commune le 25 juin 2014 et dont le début des travaux est prévu dans le courant du mois de mars 2015.

M. le Maire informe le Conseil des réunions organisées à la fin de l'année 2014, en mairie, ayant conduit la SCI UTEI L'ORANGERIE et la commune à décider d'un commun accord que :

- la commune inclurait les travaux nécessaires à la réfection de voirie, chemin du Bonatier pour la partie endommagée par les travaux de construction visés ci-dessus, au sein de son projet d'aménagement de voirie, chemin du Bonatier ;

- la SCI UTEI L'ORANGERIE verserait à la commune le montant correspondant aux travaux de réfection de voirie, chemin du Bonatier, pour la part qui la concerne, fixé d'après le devis du 4 février 2015, de l'entreprise NATURE Paysages d'un montant de 7 340,10 € HT, soit 8 808,12 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec la SCI UTEI L'ORANGERIE afin de lui émettre un titre de recette exécutoire pour le versement du montant des travaux de réfection de voirie, chemin du Bonatier, pour la partie la concernant, d'un montant de 7 340,10 € HT, soit 8 808,12 € TTC.

5 Entretien des espaces verts 2015-2016. Choix entreprise.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts pour 2015 et 2016 et que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet Dematis du journal de la Voix de l'Ain le 27 janvier 2015.

Les entreprises pouvaient répondre à la consultation jusqu'au mardi 24 février 12 heures.

Cinq entreprises ont répondu à la consultation, et conformément au règlement de consultation une audition a été organisée le 24 février.

Après examen des offres, la proposition de l'entreprise Tarvel à Genas, offre basée sur le détail estimatif quantitatif sur les quantités minimales de 11 000 € HT pour l'année 2015 (soit 22 000 € HT pour les deux années, hors révision des prix pour 2016) est la mieux disante au regard des critères de sélection des offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de l'entreprise Tarvel à Genas, pour une année, renouvelable une fois pendant un an, pour un montant minimal de 11 000 euros H.T en 2015 et un montant maximal de 14 278,67 euros HT en 2015.
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant ;
- DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2015.

6. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : AE 18

7. Elections. Tenue des bureaux de vote

Les élus sont invités à tenir les bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

8. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury informe l'assemblée que dans le cadre du projet de parrainage des demandeurs d'emploi de la commune engagé par la Commission Emploi, une rencontre des parrains / marraines a eu lieu le 14 février dernier. Pour détacher le projet de l'aspect politique de la municipalité, la Commission va créer une association pour porter le projet. La prochaine réunion aura lieu le samedi 21 mars et permettra de choisir le nom de l'association, s'accorder sur les statuts, élire le bureau, et prévoir les actions à mener pour attirer les chercheurs d'emploi et d'autres parrains volontaires.
- G. Devrieux informe les conseillers que la réflexion sur la création d'un accueil collectif de mineurs pour les TAP se poursuit. Une rencontre avec les élus et les services municipaux de la commune de Guérins a eu lieu le mercredi 4 mars pour échanger sur ce sujet. L'organisation actuelle permettrait d'obtenir l'agrément même si une attention particulière devra être portée au fonctionnement des TAP lors des absences des intervenants. La création de l'ACM rapporterait entre 9 000 et 10 000 € à la commune par année civile.
- G. Devrieux explique à l'assemblée que, lors du dernier Conseil d'école, les parents d'élèves ont été informés qu'une option avait été insérée dans l'appel d'offre pour le marché public du service de restauration scolaire afin connaître le prix d'un service supplémentaire les mercredis. La difficulté étant de mesurer la demande réelle pour les mercredis, la Commission Scolaire réfléchit à l'idée d'acheminer les enfants sur une autre commune pour prendre les repas.
M. le Maire indique qu'il existe également une autre solution, celle de se faire livrer des repas froids à faire réchauffer.
- G. Devrieux précise qu'une réflexion est menée sur ces sujets au sein de la Communauté de Communes Centre Dombes et propose aux conseillers intéressés de l'accompagner à la prochaine réunion du 11 mars.

- G. Devrieux informe le Conseil Municipal que la Commission Résidence Personnes Agées s'est réunie le 17 février dernier.

Deux idées étaient proposées :

- une petite unité de vie
- une résidence seniors (SEMCODA)

Après présentation des deux projets, la Commission a choisi de travailler sur le projet de résidence seniors. G. Devrieux précise qu'il faudra intégrer le projet dans la prochaine révision du PLU.

- M. Girer informe l'assemblée que l'installation des radars pédagogiques est en cours. Au nord, le radar fonctionnera à l'énergie solaire ; au sud, il s'agira d'un radar branché sur le réseau électrique.
- M. Girer informe les conseillers qu'un travail sur la mutualisation est mené à la Communauté de Communes Centre Dombes, et qu'un questionnaire sur ce sujet a été transmis aux communes membres. Pierre Larrieu, maire de la commune de Villars-les-Dombes, a déjà travaillé sur la mutualisation et confirme qu'il y a des nombreuses économies à faire sur certains sujets. M. le Maire donne l'exemple du service ADS unifié qui regroupe quatre communautés de communes, et qui est source d'économies. M. Girer indique que la mutualisation est un outil permettant de faire face à la baisse des dotations de l'Etat.
- M. Girer informe l'assemblée que le budget primitif de la Communauté de Communes Centre Dombes a été voté.
- M. Girer informe les conseillers que la Commission Finances va travailler sur la trésorerie.
- T. Lapalu informe le Conseil Municipal qu'une réunion des Commissions Voirie et Bâtiments est prévue pour travailler sur le projet d'abri pour le terrain de boules.
- F. Ducray propose d'insérer une photo de la nouvelle intervenante TAP, Mme Marion, dans la prochaine Lettre de Mionnay. Les services municipaux se chargeront de la contacter pour lui demander son accord.
- F. Ducray informe l'assemblée que le devis d'un imprimeur pour l'amélioration de la Lettre de Mionnay a été reçu, et qu'un autre a été demandé.

F. Ducray informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux associations de la commune pour les informer que d'ici la fin de l'année, les services de la mairie n'assureraient plus la remise du courrier aux associations.

- F. Ducray informe les conseillers que l'Ecole de musique de St André de Corcy a demandé une subvention à la commune à hauteur de 20 € par élève, sachant qu'il y a 15 élèves de la commune de Mionnay. F. Ducray indique que le montant de la subvention demandée est supérieur au montant habituel alloué aux associations, et que les subventions sont généralement accordées aux associations de la commune. G. Devrieux rappelle que lors du mandat précédent, les demandes de subventions des associations extérieures à la commune ont été refusées. M. Girer indique que le principe de la mutualisation étant de favoriser les activités à l'endroit où elles se trouvent, il serait logique de contribuer à l'activité de l'Ecole de musique de St André de Corcy dans la mesure où il n'y en a pas sur la commune de Mionnay. M. Girer précise toutefois que la question du montant de la subvention par élève reste à réfléchir. Le cadre d'une mutualisation au niveau des subventions reste donc à fixer. G. Devrieux indique qu'il serait, en effet, préférable de répondre aux demandes de subventions dans un cadre communautaire.

M. Girer conclut qu'il faudra alors nuancer la réponse négative à la demande de subvention de l'Ecole de musique de St André de Corcy, dans la mesure où la mise en place de la mutualisation est en cours.

- F. Ducray informe l'assemblée que l'ASCM Courir organise une course avec trois parcours, le 5 juillet prochain et qu'une réunion à ce sujet sera organisée au mois de mai.
M. Girer indique que l'ASCM Courir a demandé une subvention à la Communauté de Communes Centre Dombes, qui l'a refusée car elle ne possède pas la compétence sport.
F. Ducray précise que le président de l'ASCM Courir a demandé que la commune offre le verre de l'amitié lors de la course du 5 juillet prochain. Les Commissions Associations et Festivités ne sont pas favorables bien qu'aucune réponse définitive n'ait été donnée.
F. Ducray rappelle toutefois qu'une coupe sera remise par la commune, ainsi que deux paniers garnis.
- N. Curtet informe les conseillers que le Conseil Municipal des Enfants organise la prochaine collecte des bouchons le 21 mars 2015. Dans l'après-midi, aura lieu le nettoyage de printemps, et un pique-nique sera organisé pendant la pause de midi.
G. Devrieux indique que pour ce jour-là, il faudrait avoir accès à la salle des Carons pour les besoins en eau et toilettes.
G. Devrieux propose que les enfants soient ramenés en calèche après le pique-nique qui pourrait avoir lieu à la Griotte.
N. Curtet informe l'assemblée que le Conseil Municipal des Enfants va créer :
 - une commission sécurité gérée par ML. Venditti, S. Farenc et N. Curtet ;
 - une commission environnement gérée par J. Burdet et N. Curtet ;
 - une commission fleurissement gérée par F. Roucayrol et N. Curtet.

9. Questions diverses

- Les conseillers municipaux sont invités à célébrer les mariages programmés en 2015.
- M. le Maire présente le diaporama de présentation du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes avec le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône, regroupant cinq communautés de communes, pour la Dombes et le Val de Saône.
M. le Maire explique que ce contrat a pour objectif d'apporter des financements complémentaires de la région aux projets de développement du territoire. Ces projets doivent être cohérents avec le projet du territoire mais également s'inscrire dans une liste de domaines en lien avec les compétences régionales :
 - L'activité économique, l'emploi et la formation professionnelle ;
 - L'aménagement du territoire, c'est-à-dire la maîtrise du foncier, l'habitat, les déplacements, l'accès aux services, le cadre de vie ;
 - L'agriculture ;
 - L'environnement ;
 - Le tourisme.
 M. Girer indique que le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône assure également la gestion du programme LEADER qui s'élève à 2 millions et demi d'euros.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée avec la Communauté de Communes de Miribel pour discuter des transports en commun. Le service de transport Colibri, pour le trajet Tramoyes / Les Echets, pourrait éventuellement passer par St André de Corcy et Mionnay. Toutefois, les besoins en la matière étant difficiles à mesurer, il est envisagé de faire une étude préalable pour évaluer les besoins, et de mettre à disposition un registre en mairie pour recevoir les avis des habitants.
M. Girer précise que c'est la commune de Miribel qui se chargera de faire cette étude. Par ailleurs, des transports seront nécessaires entre la gare des Echets et les entreprises du Parc d'activités économiques de la Dombes. Le service de lignes de transports Colibri est un modèle onéreux, contrairement au service de transport à la demande. Il est également envisageable de s'inspirer des collectivités qui favorisent le transport en taxi.
- M. le Maire informe les conseillers qu'une visite du terrain devant accueillir la micro-crèche a eu lieu avec les représentants de la Communauté de Communes Centre Dombes et du Conseil Général de l'Ain.

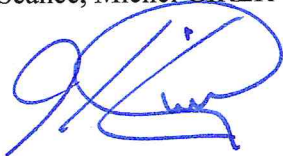
Une convention sera rédigée pour la mise à disposition du terrain et son occupation. Une réflexion doit être menée sur le nombre d'enfants à accueillir. A priori, la micro-crèche était envisagée pour l'accueil de 10 enfants, mais au regard de l'augmentation du nombre d'habitants, il serait peut-être judicieux de prévoir un accueil pour 15 enfants dès le départ. Cela permettrait de ne pas avoir à agrandir le bâtiment par la suite en fonction de l'évolution des besoins. Il est également envisagé de prévoir un local pour le RAM.

M. Girer indique que la Commission Jeunes Enfants doit se réunir à la Communauté de Communes Centre Dombes pour établir le projet.

G. Devrieux indique que la salle méli-mélo accueillant actuellement le RAM n'est pas adaptée, et précise que le nombre d'enfants à accueillir est à fixer attentivement, en prenant bien en compte le nombre d'assistantes maternelles de la commune.

- M. le Maire informe le Conseil que lors de la dernière Commission ADS, a été évoquée la possibilité de lancer un projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente sur la commune dans la mesure où le taux d'emprunt est actuellement bas. Par ailleurs, la salle polyvalente actuelle pose des problèmes récurrents, notamment au niveau du nettoyage. De plus, la question de la mise en accessibilité de la salle polyvalente actuelle se pose, car cela nécessiterait des travaux coûteux pour la commune.
M. Girer indique que la Commission Finances travaillera sur la prospective financière en y incluant ces éléments.

Le Secrétaire de Séance, Michel GIRER



Le Maire, Henri CORMORECHE

